

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 15 ET VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

HOMMAGE



André Triboulin

André Triboulin, ancien conseiller général du canton de Montceau nord de 1973 à 1979.

Ce professeur de mathématiques et de sciences physique originaire du Magny dans le bassin minier est décédé début décembre à l'âge de 84 ans. Un enseignant passionné d'histoire et de politique. Elu au conseil municipal de Montceau-les-Mines en 1971 dans l'équipe d'André Jarrot, le premier adjoint s'implique ensuite au niveau de la CUCM, du Conseil général et du Conseil régional. Puis c'est à Mont-Saint-Vincent qu'il se retire avec son épouse, à la retraite, pour commencer un nouveau chapitre de vie autour de l'histoire de cette commune d'adoption et du patrimoine local. Ici, il fonde « Passion patrimoine », une association dans

laquelle il s'investit pleinement pour partager autour de lui cet intérêt pour le passé sur lequel il aimait s'appuyer pour évoquer le présent et l'avenir. Son attachement au Mont-Saint-Vincent était si fort qu'André Triboulin en a fait un ouvrage, « une trace indélébile » de celui qui était une référence de l'histoire pour les membres de l'association.

Il restera aux yeux de celles et ceux qui l'ont connu une figure locale, un homme attachant, un érudit qui a su emmener dans son sillage des personnes de tous âges et de tous niveaux.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 15 ET VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

JEUDI 15 DÉCEMBRE

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS
AVEC DÉBATS

RAPPORT 401

➔ **COMMÉMORATION DU 80^E
ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DU
TERRITOIRE DE SAÔNE-ET-LOIRE**

Appel à projets

RAPPORT 408

➔ **APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES
COLLÉGIENS**

Année scolaire 2022 – 2023

RAPPORT 301

➔ **GIP ÉQUIVALLÉE**

Évolution de la gouvernance

RAPPORT 302

➔ **POLITIQUE AGRICOLE DU
DÉPARTEMENT**

RAPPORT 303

➔ **POLITIQUE AGRICOLE ET BUDGET
2023**

RAPPORT 304

➔ **RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE
POUR LES AGRICULTEURS**

Prolongation du dispositif et ajustement du
règlement en 2023

RAPPORT 409

➔ **LABELLISATION UNESCO « LE
PAYSAGE CULTUREL DE L'ÉLEVAGE
BOVIN CHAROLAIS »**

Subvention exceptionnelle 2023

RAPPORT 110

➔ **SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS SDIS 71**

Convention de partenariat 2023

RAPPORT 112

➔ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(AP) ET D'ENGAGEMENT (AE)**

Créations, révisions, changement d'intitulé

RAPPORT 116

➔ **FONDS POUR L'INSERTION DES
PERSONNES HANDICAPÉES DANS
LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)**

Convention triennale 2023 - 2025

RAPPORT 118

➔ **DISPOSITIF D'INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE (DISP)**

Convention de partenariat avec la Mutualité
française de Saône-et-Loire

RAPPORT 111

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023**

RAPPORT 202

➔ **ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
SOCIAUX ET MÉDICOSOCIAUX POUR
PERSONNES ÂGÉES (EHPAD)**

en situation dégradée

RAPPORT 204

➔ **SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS**
Point d'étape

RAPPORT 212

➔ **RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR
TOUS** Mise en œuvre de la communauté
360

RAPPORT 213

➔ **MAINTIEN À DOMICILE**

Revalorisation des montants plafonds de
la prise en charge au titre de l'Allocation
personnalisée d'autonomie (APA)

RAPPORT 218

➔ **OFFICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET
DE CONSTRUCTION (OPAC) DE SAÔNE-
ET-LOIRE**

Convention pluriannuelle de partenariat
2023-2025

RAPPORT 307

➔ **SOUTIEN À L'INGÉNIERIE**

Soutien financier 2023 pour l'ATD et le CAUE

RAPPORT 402

➔ **SPORT POUR TOUS**

Aide aux sportifs et sportives de haut niveau et aide au titre des manifestations sportives FDAVAL

VENDREDI DÉCEMBRE

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS
AVEC DÉBATS (suite)

RAPPORT 404

➔ **INVESTISSEMENT**

Aide exceptionnelle Vélo gym+

RAPPORT 100

➔ **RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

Année 2022

11H : INTERVENTION DE M. LE PRÉFET

Présentation du rapport d'activités des services de l'État

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 101

➔ **DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS**

RAPPORT 102

➔ **COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

Avenant n°1 à la convention 2022 de partenariat avec la Ville de Tahoua - Programme d'investissement pour l'année 2023 et convention 2023

RAPPORT 103

➔ **PROTECTION DES DONNÉES**

PERSONNELLES - Prolongation de la convention de partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours – Avenant n° 2

RAPPORT 104

➔ **COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX** - État des lieux des travaux réalisés en 2022

RAPPORT 105

➔ **MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT** - Information

RAPPORT 106

➔ **INDEMNITÉS DE SINISTRE**
Information

RAPPORT 107

➔ **REPRÉSENTATION EN JUSTICE**
Information

RAPPORT 108

➔ **SOCIÉTÉ ICPF (INDUSTRIE ET COMMERCE DES PRODUITS DE LA FORÊT)** - Convention et engagement de médiation

RAPPORT 109

➔ **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**
- Marché de fourniture, installation et maintenance de matériel tactile interactif

RAPPORT 113

➔ **SUBVENTIONS SUR LISTE** - Attribution des subventions sur liste pour l'année 2023

RAPPORT 114

➔ **RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER** - Révision à 1 an en matière de garanties d'emprunt

RAPPORT 115

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**
Transformation d'emploi permanent et création d'emplois temporaires

RAPPORT 117

➔ **ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS 71 (ASEL 71)** - Subvention de fonctionnement 2023

RAPPORT 119

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**
Conditions de rémunération : Mise en œuvre du Ségur « Santé » et « Social »

RAPPORT 201

➔ **STRUCTURE LABELLISÉE CRÛCHE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE - MULTI-ACCUEIL BÉBÉ BULLE** - Convention de partenariat 2022-2026 avec la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire, la Ville de Montceau-les-Mines et Pôle emploi de Saône-et-Loire

RAPPORT 203

➔ **ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES** - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'EPIC Varennes-le-Grand - Saint-Germain-du-Plain

RAPPORT 206

➔ **REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION** - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue avec l'État - Convention de gestion de l'aide au poste pour les ACI conclue avec l'Agence de services et de paiement (ASP) Année 2023

RAPPORT 206

➔ **REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE VOLET EMPLOI FORMATION AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE** - Ateliers d'insertion - Avance sur financements 2023

RAPPORT 207

➔ **AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE** - Convention 2023

RAPPORT 208

➔ **ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN MATIÈRE DE LOGEMENT** - Convention annuelle entre le Département et Habitat 71 Année 2023

RAPPORT 209

ACCUEIL DE NUIT MAISON SAINT-VINCENT-DE-PAUL À PARAY-LE-MONIAL - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement

RAPPORT 210

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) - Rapport d'information relatif à l'activité 2020-2022

RAPPORT 211

AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : HABITAT INCLUSIF - Mise en œuvre de l'aide à la vie partagée (AVP) : avenant à la convention d'expérimentation entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'État et le Département de Saône-et-Loire, relatif à l'actualisation de la programmation AVP

RAPPORT 214

➔ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)** - Rapport d'information

RAPPORT 215

➔ **SOUTIEN À LA PARENTALITÉ** - Appel à projets de la Caisse d'allocations familiales et du Département pour le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) Réseau Parents71 pour l'année 2023

RAPPORT 216

➔ **TECHNICIENS D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)**
Modification du règlement départemental d'aide sociale. Demande de subvention d'investissement de l'association ADMR

RAPPORT 217

➔ **CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE DE SAÔNE-ET-LOIRE** - Renouvellement des conventions

RAPPORT 219

➔ **INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)** - Ajustement du règlement d'intervention en faveur des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

RAPPORT 305

➔ **SOUTIEN AU MARCHÉ AU CADRAN DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS**
Avenant n°1 à la convention d'avance relatif à la durée de remboursement

RAPPORT 306

➔ **POLITIQUE DE L'EAU** - Soutien financier au Syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (SYDRO 71) pour l'année 2023

RAPPORT 308

➔ **SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN** - Contribution à des opérations du programme d'actions 2023

RAPPORT 309

➔ **POLITIQUE DE L'EAU** - Tarifs 2023 - Prestations dans le domaine de l'eau

RAPPORT 310

➔ **CLASSEMENT DE PARCELLES AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER** -

RAPPORT 311

➔ **DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN**

RAPPORT 312

➔ **ADHÉSION AU CEREMA** - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

RAPPORT 313

➔ **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL** - Desserte d'activité du parc industriel SAONEOR - Ouvrage de franchissement de la Thalie et du Canal du Centre

RAPPORT 401

➔ **GRANDE TRAVERSÉE DU MASSIF CENTRAL** (GTMC /I PAMAC) - Subvention de fonctionnement à l'association IPAMAC et désignations

RAPPORT 403

➔ **CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE CHARNAY BASKET BOURGOGNE SUD, LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ELAN CHALON ET LE DÉPARTEMENT**
Conventions de partenariat entre le CBBS, l'Elan Chalons et le Département

RAPPORT 405

➔ **COLLÈGES PUBLICS** - Application des tarifs départementaux aux collégiens soumis aux tarifs régionaux

RAPPORT 406

➔ **CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE**

RAPPORT 407

➔ **LES COLLÉGIENS DE SAÔNE-ET-LOIRE FONT LEUR CINÉMA**

RAPPORT 410

➔ **ÉCOMUSÉE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE** - Avancement du projet d'établissement et avenant n°2 à la convention 2019-2021

RAPPORT 412

➔ **ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES** - Attribution de subventions

RAPPORT 413

➔ **SOUTIEN STRATÉGIQUE AUX STRUCTURES CULTURELLES** - Attribution de 10 subventions ponctuelles à des structures culturelles



RAPPORT 411

COMMÉMORATION DU 80^E ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Appel à projets et création d'un label

Le présent rapport dresse les contours de l'action départementale pour commémorer, en 2024, le 80^e anniversaire de la libération du territoire de Saône-et-Loire. Pour rappel, le déoartement a été repris à l'occupant allemand entre la mi-août et le 10 septembre 1944, parfois au prix de combats meurtriers menés par l'Armée française remontant depuis la Provence, les armées alliées débarquées en Normandie et les forces de la Résistance. Dans leur retraite, les troupes allemandes ont commis des massacres, comme à Laives ou en Bresse.

Depuis, le territoire français a bénéficié de la plus longue période de paix de son histoire, si bien que seuls les plus anciens Saône-et-Loiriens conservent encore la mémoire directe de la guerre mondiale. Or cette génération est en train de s'éteindre, à l'heure même où la guerre en Ukraine ravive la mémoire de conflits armés aux portes de l'Europe. La commémoration de ce conflit tragique, la transmission de ce qui constitue notre mémoire collective, intime et patrimoniale, est un impératif civique et politique. Les signes visibles et invisibles de cette mémoire doivent être entretenus et transmis aux nouvelles générations.

À ce titre, le Département de Saône-et-Loire entend participer activement à ce 80^e anniversaire de libération du territoire en ouvrant un appel à projets pour les années 2023-2024 au profit des collectivités, des établissements publics de coopération intercommunale et des associations. Tous les projets en lien avec la libération de la Saône-et-

Loire (culturel, patrimonial, artistique, touristique ou mémoriel) pourront être soutenus par le Département de Saône-et-Loire, quelles que soient leur durée et leur forme.

Le soutien prendra trois formes :

- Un label « 80^e anniversaire de la Libération »
- Un accompagnement en ingénierie par les services départementaux
- Une aide financière (déterminée en fonction du projet, dans la limite de 80% de son coût total).

En parallèle, le Département de Saône-et-Loire participera en 2024 directement au temps commémoratif avec une programmation culturelle et patrimoniale en collaboration avec le ministère de la Culture et le ministère des Armées.

Les projets soutenus

- **La restauration ou mise en valeur de bâtiments ; objets ou lieux de mémoire (monuments aux morts)**
 - **Les productions scientifiques (publications, documentaires)**
 - **Les réalisations artistiques ou culturelles (spectacles, projections, expositions)**
 - **Les aménagements de sites liés au tourisme mémoriel**
- **C'est pour le Département de Saône-et-Loire une enveloppe de 250 000 €**

RAPPORT 110

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS SDIS 71

Convention de partenariat 2023

La stratégie opérationnelle du SDIS 71 a été définie à travers le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) approuvé pour la période 2019-2024 par arrêté préfectoral n° SDIS 19-195 du 14 juin 2019 après avis de l'Assemblée départementale du 14 mars 2019. Il définit les conditions de couverture opérationnelle des risques auxquels le SDIS 71 doit faire face. Il a pour axe principal la préservation de la capacité opérationnelle du SDIS 71, en agissant principalement sur la charge

opérationnelle en se recentrant sur son cœur de métier - le secours d'urgence - et sur sa ressource humaine, dans un esprit de juste secours.

➤ **La nouvelle convention a pour objet de définir les engagements réciproques du Département et du SDIS 71 dans leurs relations financières et les modalités de leur partenariat global pour 2023, année de transition, en vue du partenariat 2024-2026.**

Le soutien financier du Département de Saône-et-Loire

➤ **21 M€** de participation annuelle de continuité de service en section de fonctionnement

➤ **967 500 €** de subvention en annuité (intérêts et capital des emprunts immobiliers et programmes structurants)

➤ **4,5 M€** de participation annuelle de continuité de service en section d'investissement (plans immobilier, acquisition des équipements autres)



RAPPORT 408

APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES COLLÉGIENS

Année scolaire 2022 – 2023

En marge de ses compétences obligatoires (construction, entretien général et technique et restauration) le Département de Saône-et-Loire contribue à la bonne scolarité des collégiens. Chaque année, il consacre à cet effet une enveloppe de 262 000 € avec le dispositif « Appels à projets en faveur des collégiens » pour accompagner les projets éducatifs.

Le soutien du Département de Saône-et-Loire permet aux chefs d'établissements de mener à bien des projets qui favorisent l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité ainsi que toute démarche encourageant à une ouverture culturelle, artistique et sportive et environnementale des collégiens. Et permet surtout

de diminuer le coût de participation des familles. 119 projets ont été déposés pour l'année scolaire 2022/2023. Ils concernent 51 collèges publics et 5 collèges privés, soit 17 320 élèves.

Sur les 745 693 € de budget prévisionnel, 172 728 € sont destinés à rémunérer les intervenants professionnels ; 358 577 € sont consacrés aux transports et hébergement. Par ailleurs, 290 223 € de recettes internes aux établissements sont prévus.

➤ **Le montant total de subventions du Département de Saône-et-Loire s'élève à 255 094 € (= 33%)**

RAPPORT 301

GIP ÉQUIVALLÉE

Évolution de la gouvernance

Depuis la décision de l'Assemblée départementale en novembre 2015 de créer un Groupement d'intérêt public - GIP Equivallée Haras national de Cluny et sa création officielle en juin 2017, la gouvernance répondait aux fondamentaux statutaires d'un GIP, sanctuarisés dans une convention constitutive adossée aux partenaires fondateurs et contributeurs financiers actifs actuels, à savoir :

- ➔ L'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- ➔ Le Département de Saône-et-Loire
- ➔ La ville de Cluny.

Dans les principes de création du GIP, il était prévu qu'à l'issue de 5 ans, l'IFCE puisse faire valoir son droit de sortie. En 2021, l'IFCE a ainsi confirmé son retrait au 31 décembre 2022 du GIP Equivallée Haras national de Cluny, dans la mesure où les activités du site ne correspondent plus aux objectifs qui lui sont assignés par l'État.

Lors des échanges en novembre 2022, la Région Bourgogne Franche-Comté a acté et confirmé sa

prise de participation au capital et donc sa part de cotisation statutaire, mais ne s'est pas formellement engagée sur le montant de sa participation annuelle de 50 000 €. En parallèle, la Communauté de communes a confirmé sa participation à hauteur de 9 % et sa subvention annuelle de 10 000 €.

Actionnaire dès l'origine, investie dans la promotion et valorisation du site, la ville de Cluny a quant à elle présenté quelques doutes sur sa capacité à augmenter sa part au capital en passant de 9 800 € à 21 000 € de cotisation statutaire en plus de sa contribution annuelle de 35 000€.

➔ **Face à l'échéance du 31 décembre 2022 et compte tenu des interrogations et incertitudes encore existantes, le Département de Saône-et-Loire ne veut pas mettre en péril la pérennité de l'activité ni susciter l'inquiétude du personnel. C'est pourquoi, il rachète la part de l'IFCE, faisant ainsi évoluer sa participation à 93 %.**



	Département de S&L	Ville de Cluny
Capital initial 50 000€	46 500 €	3 500 €
Part du capital	93 %	7 %
Subvention annuelle	233 000 €	35 000 €
Valorisation de moyens mis à disposition foncier	Installations mises à disposition (foncier + immobilier du centre équestre + site départemental Equivallée)	Installations mises à disposition (haras + hippodrome)
Montant de cotisation statutaire annuelle (140 000 € en 2021 et 2022)	130 200 €	9 800 €

RAPPORT 302

POLITIQUE AGRICOLE DU DÉPARTEMENT

Convention avec la Région pour la période 2023-2027

En juillet 2022, le Département de Saône-et-Loire a sollicité la Région Bourgogne Franche Comté afin de travailler ensemble la nouvelle convention sur les conditions d'interventions de chacune des collectivités en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de l'agroalimentaire et de la forêt, pour la période 2023-2027.

Depuis, le Département de Saône-et-Loire a multiplié les relances, comme tous les autres départements de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en vain. Courant novembre, l'ensemble des Départements a été informé par la Région BFC qu'ils ne pouvaient plus poursuivre leur politique agricole ni les actions déjà engagées.

Dans l'intérêt du monde agricole, ces derniers ont décidé de proposer une autre convention à la Région. Le Département de Saône-et-Loire propose donc aujourd'hui cette nouvelle convention qui prévoit la complémentarité d'objectifs sans cofinancement systématique et intégrant la notion de réelle concertation. En attendant cette nouvelle convention, le Département de Saône-et-Loire prolonge un avenant à la précédente qui arrive à échéance le 31 décembre 2022.

➤ **Le Département de Saône-et-Loire est un acteur majeur et indispensable pour le monde agricole auquel il consacre un budget annuel de 5 millions d'euros.**

RAPPORT 303

POLITIQUE AGRICOLE ET BUDGET 2023

Le Département de Saône-et-Loire apporte son soutien au monde agricole au titre de l'attractivité, de l'équilibre territorial et de la solidarité.

Le Département intervient dans le cadre de la convention régionale 2023-2027 relative aux conditions d'interventions complémentaires de la

Région Bourgogne Franche Comté et du Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de l'agroalimentaire et de la forêt, permettant de définir les champs d'intervention en accord avec les lois MAPAM, NOTRe et 3DS.

En phase avec le contexte actuel, en lien avec le Plan Environnement départemental et conformément au cadre réglementaire en vigueur, la politique agricole s'oriente et se décline autour de 5 axes :

- Agir pour le développement du « manger local » avec une alimentation saine et de qualité
- Agir pour s'adapter au changement climatique
- Soutenir l'agriculture, facteur d'attractivité pour notre territoire
- Agir pour la solidarité et la santé
- Agir pour accompagner les territoires

➤ **Le budget prévisionnel 2023 de la politique agricole du Département s'élève à près de 6 M€.**





RAPPORT 304

RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE POUR LES AGRICULTEURS

Prolongation du dispositif et ajustement du règlement en 2023

Le 18 juin 2020, l'Assemblée départementale a approuvé le Plan environnement qui identifie la préservation de la ressource en eau comme un enjeu majeur. Aussi en septembre 2020, dans cette logique, le Département de Saône-et-Loire a mis en place un Plan eau en faveur de l'agriculture pour accompagner leurs pratiques plus économes en eau et financer les équipements de matériels permettant de récupérer et d'acheminer l'eau de pluie pour l'ensemble des usages liés à l'agriculture.

- Subvention jusqu'à 80%
 - Montant des dépenses plafonné à 60 000 € HT par porteur et par an
 - Les dépenses éligibles concernent la collecte de l'eau, le stockage, les traitements répondant aux normes sanitaires et l'acheminement.
- Ce dispositif vient en supplément des autres dispositifs nationaux, régionaux ou locaux existants concernant le même type d'équipement.

➤ **Un délai de 2 ans suivant la notification initiale de la subvention est accordé pour la réalisation ou la finalisation des travaux et pour fournir les justificatifs..**

➤ **Fin du dispositif le 30 juin 2023**

Depuis 2020

- **237 dossiers éligibles traités**
- **2 699 697 € d'aide départementale**
- **6 dossiers concernent la collecte de l'eau**
- **134 dossiers concernent un équipement de stockage (cuve, poche souple, réserve)**
- **97 dossiers concernent d'autres équipements (tonne à eau, abreuvoir, kit de filtration,**



RAPPORT 102

LABELLISATION UNESCO « LE PAYSAGE CULTUREL DE L'ÉLEVAGE BOVIN CHAROLAIS »

Subvention exceptionnelle 2023

Le projet de demande d'inscription du « paysage culturel de l'élevage bovin charolais » sur la liste du patrimoine mondial - UNESCO a été lancé en décembre 2011 par les élus du Pays Charolais-Brionnais. Il est aujourd'hui porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Charolais-Brionnais et l'Etat.

Depuis le lancement du projet, plusieurs étapes indispensables ont été franchies :

- ➔ mars 2018 : l'inscription sur la liste indicative de la France
- ➔ avril 2019 : la reconnaissance, par le Comité national des Biens français du patrimoine mondial, de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien proposé
- ➔ septembre 2020 : la délimitation du périmètre du bien et de la zone tampon.

Depuis 2021, le travail porte sur le plan de gestion du futur bien en associant l'ensemble des acteurs concernés : services de l'Etat, collectivités locales, chambres consulaires, organisations professionnelles agricoles, associations, etc.

Le plan de gestion d'un bien du patrimoine mondial se décline en 4 axes:

- ➔ Connaissance
- ➔ préservation/conservation
- ➔ valorisation/médiation
- ➔ gouvernance. Il doit évaluer les menaces.

En 2022, de nombreuses actions ont été réalisées ou engagées :

- ➔ une étude sur la stratégie de protection du futur bien
- ➔ une étude d'aire d'influence paysagère
- ➔ la constitution d'un groupe de travail « éleveurs » autour des enjeux liés à l'agriculture et plus spécifiquement à l'activité d'élevage
- ➔ la rédaction du plan de gestion dans le format du dossier de candidature
- ➔ des actions de communication

Pour 2023

- ➔ Poursuite des actions dont la préparation du plan de gestion et la rédaction du dossier de candidature
- ➔ Mission d'expertise des ministères concernés sur la protection du bien
- ➔ Définition d'un plan d'actions
- ➔ Définition et mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation
- ➔ Présentation d'un pré plan de gestion au Comité national des biens français du patrimoine mondial.

➤ **Le Département de Saône-et-Loire soutient le projet d'inscription du « paysage culturel de l'élevage bovin charolais » sur la liste du patrimoine mondial UNESCO en accordant au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2023.**

RAPPORT 204

SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS

Point d'étape

La loi impose aux Départements d'inscrire leurs politiques sociales dans un cadre réglementaire de schémas.

Lors de l'assemblée de juin dernier, il a été voté le principe de constitution d'un document unique de planification afin de faciliter la transversalité et la lisibilité des actions menées par le Département de Saône-et-Loire. L'élaboration du schéma est placée sous le patronage d'un comité de pilotage des solidarités composé des membres de l'exécutif départemental qui fixent les orientations stratégiques et valident l'avancement du schéma. Ce comité s'appuie sur une instance consultative qui réunit l'ensemble des partenaires du Département sur les sujets sociaux (institutionnels, associatifs, bénéficiaires).

Calendrier

- **Octobre-novembre 2022 : Lancement du schéma unique des solidarités**
- **Novembre 2022 – janvier 2023 : Diagnostics et évaluation**
- **Février – mai 2023 : Concertation**
- **Avril – mai 2023 : Finalisation de la rédaction**
- **Mai – juin 2023 : Validation**
- **A partir de juillet 2023 : Animation, suivi et actualisation**

RAPPORT 213

MAINTIEN À DOMICILE

Revalorisation des montants plafonds de la prise en charge au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Le Département de Saône-et-Loire procède à la revalorisation de l'APA dans 3 domaines.

Portage de repas : revalorisation de 9,6%

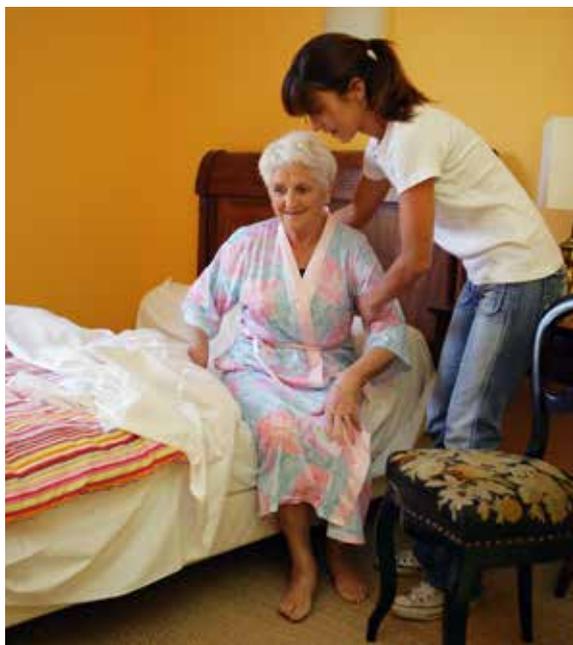
- 350 000 repas livrés par an / près de 2 000 bénéficiaires
- Prix moyen en 2022 = 4,02 €
- Prise en charge actuelle complète pour une personne dont les revenus n'excèdent pas 816,65 €
- Aide financière moyenne du Département en 2022 = 2,43 € / repas.

Accueil de jour en établissement : revalorisation de 26,9%

- 220 bénéficiaires
- Tarif moyen départemental = 47,16 €
- Prise en charge actuelle complète pour une personne dont les revenus n'excèdent pas 816,65 €
- Aide financière moyenne du Département en 2022 = 20,81 €

Abonnement télé-alarme : revalorisation de 2,3%

- 3 673 PA ont bénéficié de l'APA pour une télé-alarme en 2019 et 2021
- Prise en charge actuelle complète pour une personne dont les revenus n'excèdent pas 816,65 €
- Aide financière moyenne du Département en 2022 = 18 €





RAPPORT 404

INVESTISSEMENT

Aide exceptionnelle Vélo gym+

Le vieillissement de la population française amène à une perte d'autonomie grandissante donc à une certaine dépendance de nos aînés. Le coût de cette dernière va naturellement augmenter. On estime qu'en 2014, le coût de la dépendance des personnes âgées s'élevait à 10 milliards d'euros. En 2030, ce pourrait être 20 milliards d'euros.

La pratique d'une activité physique adaptée durable permet de réduire significativement le risque de chute, de retarder la perte d'autonomie, de prévenir de nombreuses maladies chroniques et d'améliorer la qualité de vie. C'est pourquoi le développement de l'offre et le recours à l'activité physique adaptée pour les seniors et les personnes avançant en âge est une des priorités de la Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024.

Dans cette perspective, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a souhaité impulser le programme « Vélo gym + autonomie » qui vise à expérimenter un programme d'activité physique adaptée innovant pour retarder la perte d'autonomie de personnes âgées en résidences autonomie.

Deux Départements ont été choisis comme territoires expérimentaux parmi lesquels celui de la Saône-et-Loire.

La Fédération Française de Cyclisme (FFC) et de la Fédération Française de Gymnastique (FFGy) s'appuieront sur 2 structures locales : le club cycliste de Paray-le-Monial et le Comité départemental de Gym.

4 établissements participent à ce programme jusqu'en mai 2023 :

- ➔ La résidence Les Acacias à Gueugnon
- ➔ L'EHPAD Les Jardins Médicis à Montceau-les-Mines
- ➔ L'EHPAD Marcelin Vollat à Digoïn
- ➔ La résidence autonomie Verneuil à Paray-le-Monial

L'Assemblée Plénière de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a voté une aide en fonctionnement de 6 000 € (1500€/structure).

➔ **Le Département de Saône-et-Loire vote une aide complémentaire de 9 600 € en investissement pour l'achat de 17 vélos pour l'association Paray-le-Monial cyclisme**

Après deux années complexes sur fond de crise sanitaire, le rythme n'a pas faibli puisque les collectivités doivent aujourd'hui faire face aux répercussions d'un contexte national et international extrêmement tendu. La guerre aux portes de l'Europe, les tensions entre grandes puissances mais aussi les prises de conscience concernant l'avenir de la planète... ou plutôt, pour être précis, celui des humains.

L'urgence solidaire a remplacé l'urgence sanitaire, avec des problématiques nouvelles et des réflexions autres. Les besoins sont partout, d'ordres humain et financier.

L'inflation, la hausse des énergies concernent tout le monde et la collectivité doit compenser ces nouveaux besoins, tant auprès des personnes aux faibles ressources, de plus en plus nombreuses, que

pour le fonctionnement de ses structures (collèges, centres de santé, bâtiments publics...).

Le printemps s'annonce compliqué, rude ; beaucoup de commerces, d'artisans, de petites entreprises ne pourront pas résister à ces hausses du prix du gaz et de l'électricité.

Le Département devra encore faire face, répondre à ces appels au secours, tout en veillant à l'équilibre de son budget. C'est ainsi qu'a été construit le budget 2023, avec cette anticipation et ces précautions qui caractérisent la majorité départementale depuis le premier mandat.

Le Département de Saône-et-Loire continuera d'être solidaire et actif, **de ne pas faire n'importe quoi avec l'argent public et d'ajuster son budget au fil des besoins et des évolutions de la société.**

Un contexte incertain pour prévoir le budget



IMPACTS NÉGATIFS DÉJÀ CONSTATÉS

- Effets de l'inflation sur les charges
- Effets de la hausse du prix de l'énergie
 - Augmentation des taux d'intérêt
- Suppression de la CVAE



RISQUES PROBABLES

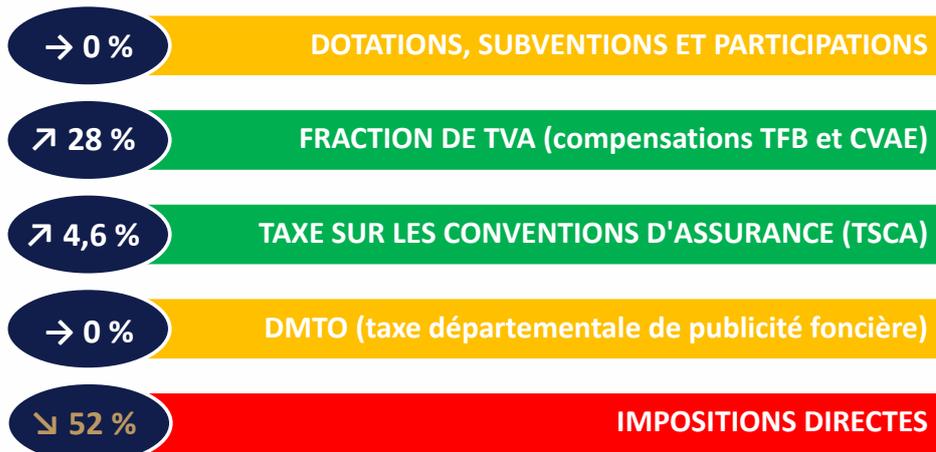
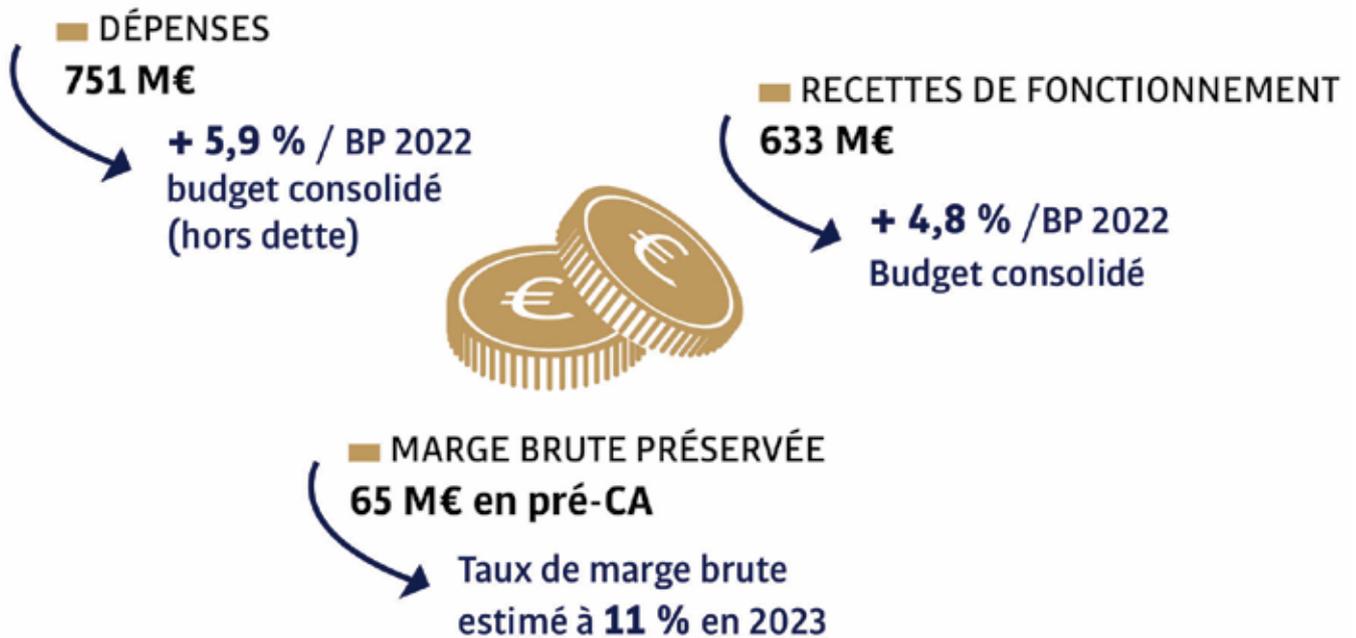
- Renversement de la dynamique du marché de l'immobilier ?
- Pacte de confiance sur l'évolution des dépenses ?



RISQUES ÉVENTUELS

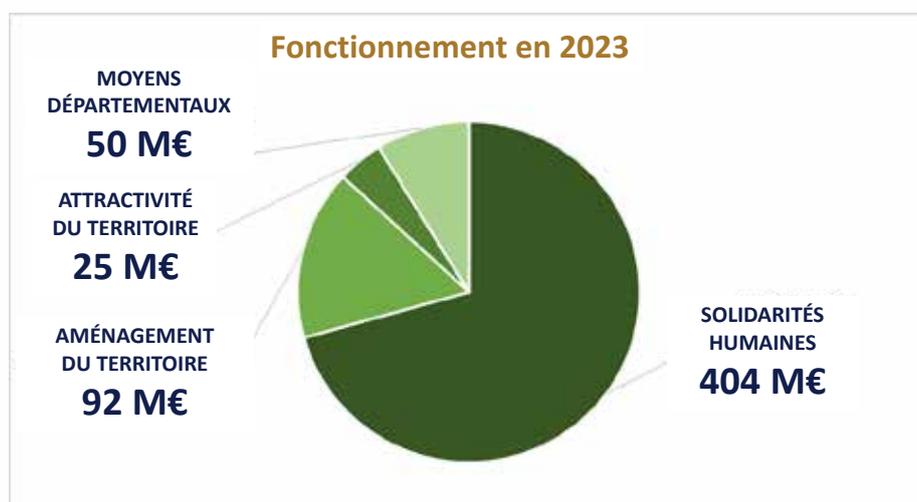
- Récession économique ?
- Reprise du chômage ?
 - Reprise de la crise sanitaire ?

Un budget 2023 volontariste

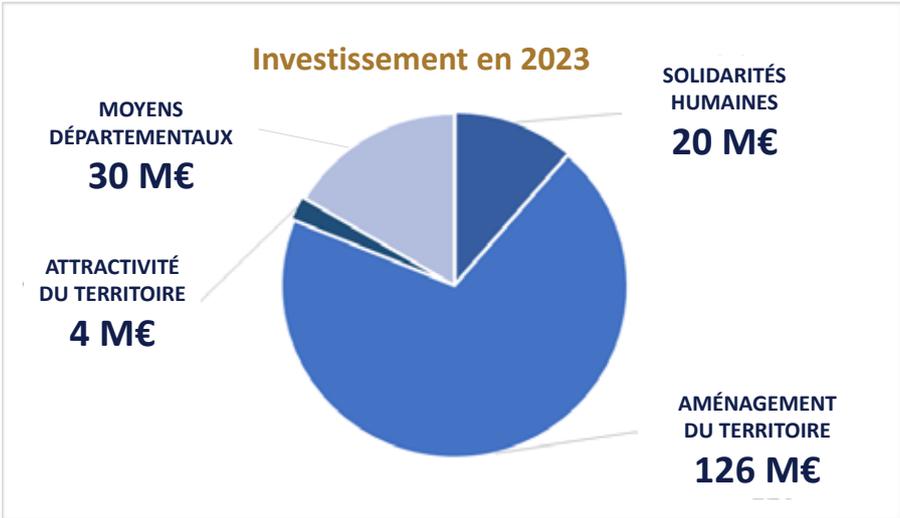


Recettes de fonctionnement/ Budget principal par rapport au voté 2022

Fonctionnement 2023
571 M€
+ 7 %/BP 2022
Budget consolidé



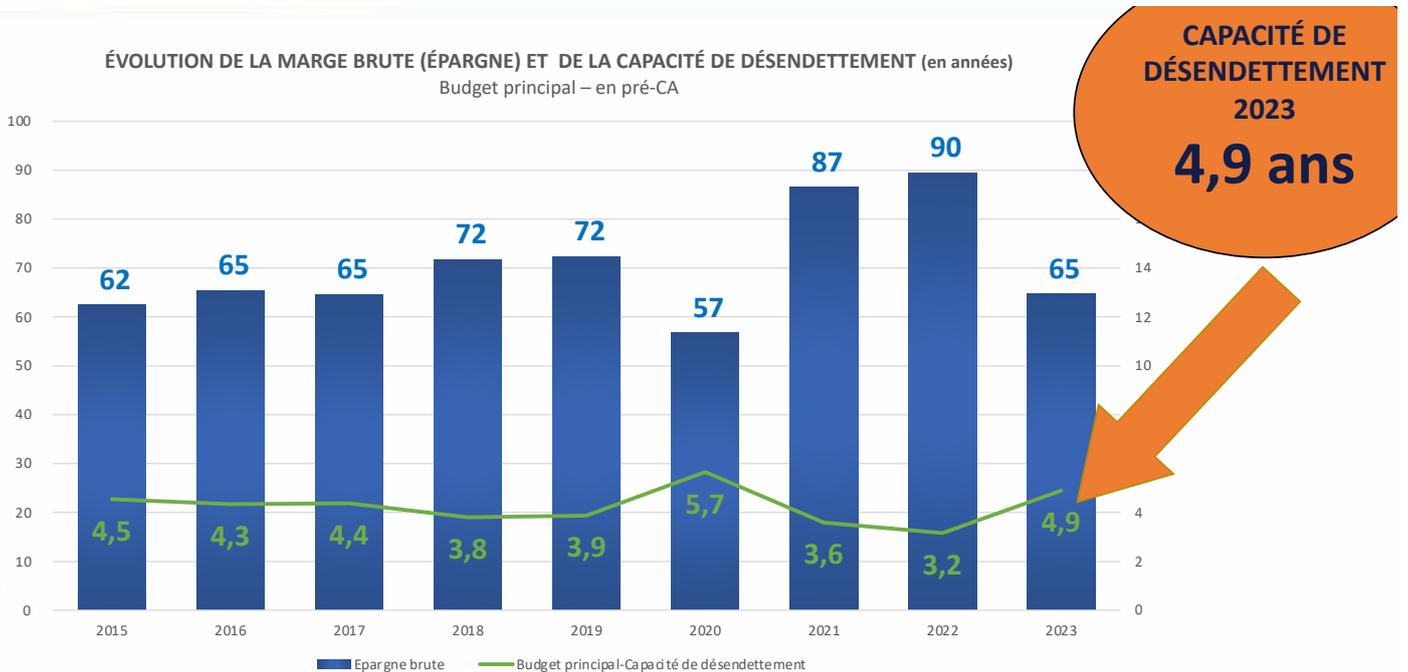
Investissement 2023
180,5 M€
+2 %/BP 2022
 Budget consolidé



Montants en millions d'euros arrondis

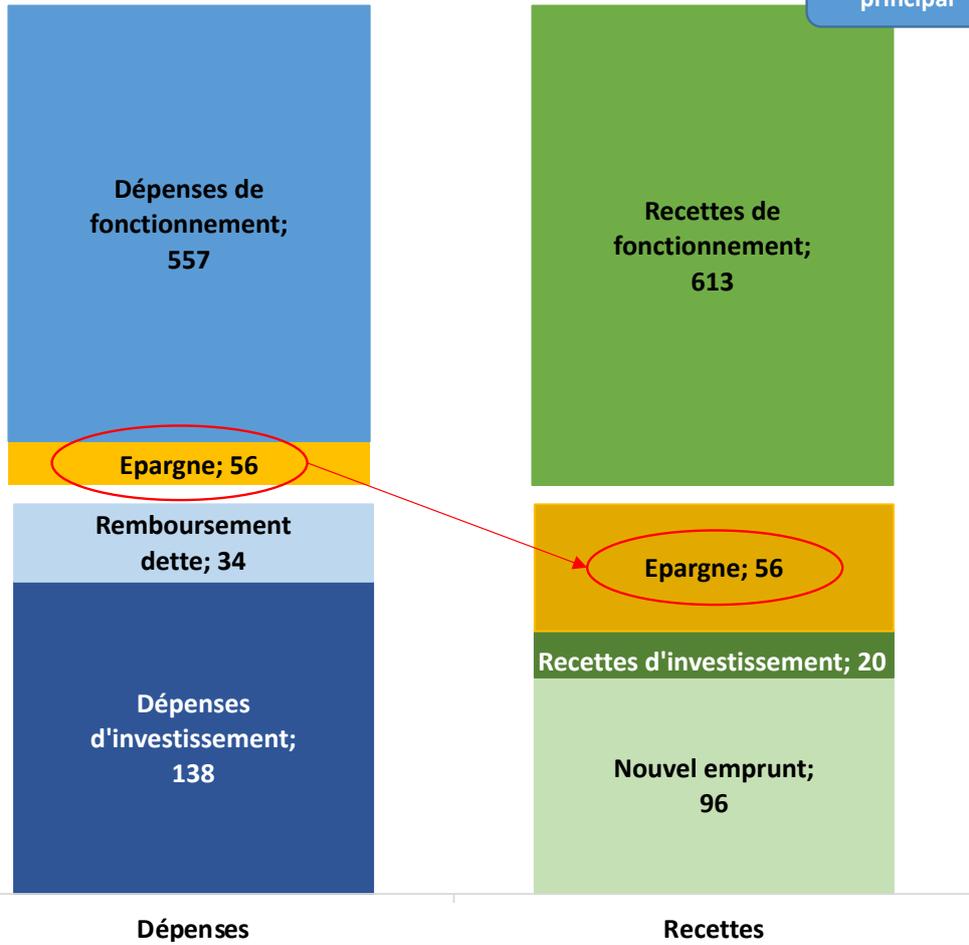
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
SOLIDARITÉS HUMAINES	20,5	403,5	424
Autonomie	7,8	213,6	221,4
Insertion et logement	11,9	70	81,9
Enfance et famille	0,8	99,2	100
FSE	-	4,9	4,9
Accompagnement social	-	15,8	15,8
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	126	92,3	218,3
Routes et infrastructures	38,4	19,8	58,2
Aides aux territoires de la Saône-et-Loire	12,3	2,7	15
Politique environnementale	6,6	0,2	6,8
Réseau numérique et THD	41,1	3,1	44,2
Politique agricole	2,9	3,1	6
Collège	18,7	42,3	61
Protection civile	6	21,1	27,1
ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	4,1	24,7	28,8
Centre départemental de santé	0,9	11,4	12,3
Sport / animation / Jeunesse	0,8	2,8	3,6
Attractivité et tourisme	0,7	2,4	3,1
Culture	1,7	8,8	9,8
MOYENS DÉPARTEMENTAUX	29,9	50,4	80,3
TOTAUX	180,5	570,9	751,4

Un budget soutenable malgré ce contexte

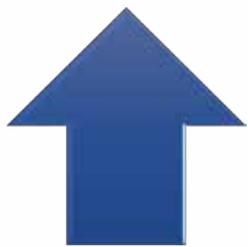


Fonctionnement
Mvts réels

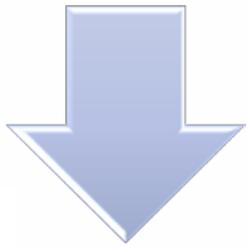
Budget principal



Investissement
Mvts réels (hors revolving)



Une capacité d'action préservée
du Département



Des incertitudes et des risques
économiques et sociales



Ce qu'il faut retenir du budget 2023



38 M€

pour l'entretien des routes et ouvrages d'art



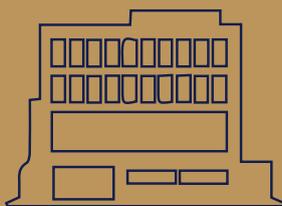
2 M€

d'aides aux particuliers pour rénover leur domicile



7 M€

pour le plan environnement
(plan Tous à vélo 2022-2025, plan nature, plan eau)



19 M€

pour l'entretien et la modernisation des collèges



2 M€

pour le milieu sportif



180 M€

pour les investissements



1 M€

pour remettre les bénéficiaires du RSA dans la vie active

11 M€

d'aides aux communes et intercommunalités



202 M€

pour le maintien à domicile, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap



6 M€

pour l'agriculture



1 M€

pour la culture

2023 c'est aussi

- ➔ La fin du déploiement de la fibre en Saône-et-Loire (79 M€ au total pour le Département)
- ➔ Un nouveau schéma départemental du tourisme 2023-2026
- ➔ Des actions avec le service départemental Asso71
- ➔ Un nouveau centre territorial de santé à Louhans et l'ouverture de nouvelles antennes du centre départemental de santé



Joyeux Noël

Je vous souhaite un Joyeux Noël, une pensée à ceux qui vont travailler pendant cette période de fin d'année. Moi-même en vacances jusqu'au 3 janvier, je vous laisse me contacter sur le portable pour ce qui ne saurait attendre, par sms de préférence.

À l'année prochaine !

Edwige



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr